

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AS131

présenté par

M. Hetzel, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Juvin, M. Breton,  
M. Le Fur, M. Marleix, M. Brigand, Mme Blin et M. Gosselin

-----

### ARTICLE 9

I. – À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« soins »,

insérer les mots :

« palliatifs et ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la dernière phrase de l'alinéa 1 et à l'alinéa 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction de l'article 9 ne fait référence qu'aux soins d'accompagnement alors que l'article 1<sup>er</sup> auquel cet article renvoie couvre les soins d'accompagnement et les soins palliatifs.

On ne comprendrait donc pas que les soins palliatifs soient exclus de ce champ.